

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00239

Numéro SIREN : 352 518 682

Nom ou dénomination : A.S.J.

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003294

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003294**
n° de gestion : **1989B00239**
n° SIREN : **352 518 682 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 08/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.S.J. - Société par actions simplifiée
180 rue Des Frères Lumière 69220 Saint-jean-d'ardieres -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



348436

1989 B 299

A.S.J.

Société par actions simplifiées au capital de 266 000 €
Siège social : 180 rue des Frères Lumière 69220 Saint-Jean-d'Ardières
352 518 682 RCS Villefranche-Tarare

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 18 AOUT 2018
sous le n° B2018/3294

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2017



**Certifiés conformes
LE PRESIDENT**

BILAN ACTIF

Intitulés	2017			2016 /A1
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	1 844 380	151 158	1 693 221	1 709 121
Constructions	7 801 197	2 629 578	5 171 618	5 701 338
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 296 177	597 867	698 309	822 888
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	10 941 754	3 378 605	7 563 149	8 233 348
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	793 388		793 388	793 388
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	793 388		793 388	793 388
ACTIF IMMOBILISE	11 735 143	3 378 605	8 356 537	9 026 737
<u>Stocks</u>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<u>Créances</u>				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 148		1 148	1 148
Clients et comptes rattachés	820 445		820 445	977 707
Autres créances	31 141		31 141	133 007
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	852 735		852 735	1 111 863
<u>Disponibilités et divers</u>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	116 489		116 489	141 359
Charges constatées d'avance	123 771		123 771	124 314
<i>Total disponibilités et divers</i>	240 261		240 261	265 673
ACTIF CIRCULANT	1 092 996		1 092 996	1 377 536
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 828 139	3 378 605	9 449 533	10 404 273

BILAN PASSIF

Intitulés	2017	2016 /A1
<u>Situation nette</u>		
Capital social ou individuel Dont versé :	266 000	266 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	26 600	26 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 927 791	4 652 991
Report à nouveau	(198 436)	
<u>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	(62 626)	(198 436)
<i>Total situation nette</i>	3 959 328	4 747 155
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	933 534	743 579
CAPITAUX PROPRES	4 892 863	5 490 734
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	363 868	273 434
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	363 868	273 434
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 070 866	4 510 256
Emprunts et dettes financières divers	27 482	27 482
<i>Total dettes financières</i>	4 098 348	4 537 738
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 129	27 710
Dettes fiscales et sociales	62 227	74 656
<i>Total dettes d'exploitation</i>	91 357	102 366
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 096	
<i>Total dettes diverses</i>	3 096	
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 192 801	4 640 105
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 449 533	10 404 273

COMPTE DE RESULTAT

	2017			2016 /A1
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 980 498	65 773	2 046 271	1 985 103
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 980 498	65 773	2 046 271	1 985 103
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			401	5 651
Autres produits			1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 046 674	1 990 755
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			616 597	733 217
<i>Total charges externes</i>			616 597	733 217
Impôts, taxes et versements assimilés			266 970	228 657
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<i>Total charges de personnel</i>				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			670 199	632 879
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			670 199	632 879
Autres charges				1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			1 553 767	1 594 755
RESULTAT D'EXPLOITATION			492 907	396 000
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			78 621	113 265
Différences négatives de change			199	939
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			78 820	114 204
RESULTAT FINANCIER			(78 820)	(114 204)
RESULTAT COURANT			414 086	281 795

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2017	2016 /A1
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 003	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 003	
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	189 955	246 062
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	189 955	246 063
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(181 952)	(246 063)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	294 760	234 168
TOTAL DES PRODUITS	2 054 677	1 990 755
TOTAL DES CHARGES	2 117 304	2 189 192
BENEFICE ou PERTE	(62 626)	(198 436)

I. Faits caractéristiques de la période

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 Juin 2017, il a été convenu d'une distribution de réserve facultative à hauteur de 725 200 €.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Principes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999 et conformément aux principes comptables généralement admis en France.

L'intégralité des montants est donnée en milliers d'euro (k€).

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

II.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation.

Nature des biens	Durée d'amortissement
Agencements des terrains	10 ans
Bâtiments industriels	20 ans
Installations et agencements	10 ans

II.2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

Lorsque les titres de participation présentent des indices de perte de valeur (sous-performance de la filiale, résultat déficitaire...) un test de dépréciation est pratiqué pour déterminer la valeur recouvrable des titres et, le cas échéant, le montant de la dépréciation à comptabiliser pour ramener la valeur nette comptable à la valeur recouvrable.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition.

II.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation intégrale est constatée au cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

II.4. Risque de taux

La société a conclu fin 2011 un nouveau contrat de crédit-bail dont le loyer est payable sur une période de 40 trimestres. Les intérêts sont indexés sur l'évolution de l'Euribor 3 mois.

Une couverture sous forme de SWAP de taux a été mise en place sur la durée totale du crédit-bail.

II.5. Impôt différé

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles).

A.S.J.

Société par actions simplifiées au capital de 266 000 €
Siège social : 180 rue des Frères Lumière 69220 Saint-Jean-d'Ardières
352 518 682 RCS Villefranche-Tarare

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 13 JUILLET 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître une perte de (62 626€), décide d'affecter en totalité le résultat de l'exercice comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - Report à nouveau | (62 626€), |
| - Total égal au résultat de l'exercice | <u>(62 626€),</u> |

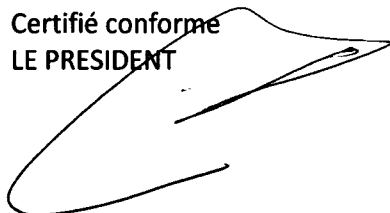
Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT DISTRIBUE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	MONTANT DISTRIBUE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
31/12/2016	10.36€	725 200€	
31/12/2015	0€	0€	
31/12/2014	0€	0€	

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 13 JUILLET 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
LE PRESIDENT



COFIRECO

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Lyon

11, cours Aristide Briand

69300 CALUIRE

ASJ

Société par actions simplifiée au capital de 266 000 euros

Siège social : 180, rue des Frères Lumière

69220 Saint Jean d'Ardières

R.C.S : Villefranche-Tarare 352 518 682

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée ASJ

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ASJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que Le rapport de gestion ne comporte pas les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société en application des dispositions des articles L.441-6-I al. I et D 441-4, I et II du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-I du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CALUIRE,
le 14 juin 2018

COFIRECO
Commissaire aux comptes

Raphaël GARCIN

